

Intitulé du DU : Diplôme d'Établissement d'Étudiant Entrepreneur

Fiche d'identité :

Intitulé du DU : Diplôme d'Établissement Étudiant Entrepreneur

Domaine LMD: DEG

Secteur disciplinaire SISE : 72000 (gestion)

Composante responsable : une composante désignée par chaque établissement membre de la ComUE qui participe à l'offre de formation :

Universités de lille1, lille2, lille3, ULCO, UVHC, Artois, Ecole Centrale de Lille, Ecole des Mines de Douai, Institut Catholique de Lille.

Modalité(s) d'enseignement : enseignement mixte

Niveau d'entrée (Bac +): BAC

Sélectivité : OUI

Durée de la formation : une année universitaire

Nombre de crédits (ECTS) global :

Régime(s) d'inscription autorisé(s) : Formation initiale / Formation continue /

Première année de recrutement : 2015 (Février)

Ce diplôme est-il homologué ou inscrit au RNCP ? NON – car en démarrage –

I – Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

1.1 : Le Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) s'adresse en priorité aux étudiants de -28 ans ayant obtenu le statut national Etudiant-Entrepreneur auprès du comité d'engagement du Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) Lille Nord de France. Ces étudiants peuvent être en cours d'étude dans un établissement rattaché au PEPITE Lille Nord de France. Il s'adresse aussi à des jeunes diplômés ayant obtenu le statut étudiant entrepreneur et s'inscrivant dans ce contexte au D2E. La création de ce D2E s'inscrit dans le cadre national du Plan Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et de la circulaire de Madame la Ministre du 21 mai 2014 sur le statut Etudiant-Entrepreneur et la charte nationale du Diplôme Etudiant-Entrepreneur (voir charte nationale en annexe). L'objectif du D2E est de fournir un cadre administratif et un contenu pédagogique pour accompagner l'étudiant entrepreneur.

Le D2E et le statut national Etudiant-Entrepreneur apportent :

- un statut et une couverture sociale à l'étudiant ou au jeune diplômé entrepreneur,
- la possibilité s'il est en formation de substituer son projet au stage normalement prévu,
- la possibilité de transformer l'acquisition du D2E en ECTS dans le diplôme national où est inscrit l'étudiant (notamment validation du stage et autres UE sous réserve de validation par l'établissement),
- un droit de césure dans la formation du diplôme national où est inscrit l'étudiant,
- un double accompagnement : personnel des établissements + praticien,
- l'accès à des modules de formation proposés « sur mesure » en fonction de la nature du projet et de la formation de l'étudiant (modules mis en place par le PEPITE ou par les établissements dans le cadre L,M,D). Il s'agit donc d'un D2E « inversé » qui met au premier rang le projet et l'accompagnement. Il propose des enseignements à la carte en fonction des préconisations des tuteurs après entretien avec le candidat et examen de son projet et de son parcours,
- l'accès aux ressources documentaires et outils mis à disposition par le PEPITE et les établissements,
- l'accès au réseau des partenaires régionaux du PEPITE de l'accompagnement et du financement de la création et de la reprise d'entreprise, des projets entrepreneuriaux dans l'Economie Sociale et Solidaire.
- Le travail en ateliers thématiques permettant les échanges avec les autres étudiants entrepreneurs et le travail collaboratif. Ce travail en atelier favorise l'existence d'une communauté de jeunes étudiants entrepreneurs ainsi que la mise en commun des expériences et des questions, ceci pour des projets très variés. La mise en réseau avec des étudiants de formation proche type master en entrepreneuriat ou innovation sera un plus.

1.2 : Compétences et objectifs professionnels

Le dispositif du D2E est orienté autour de l'accompagnement individualisé de l'étudiant par un enseignant et un praticien dans le cadre de la consolidation de son projet entrepreneurial, en intégrant le contexte parfois d'une équipe entrepreneuriale. Cette année est consacrée à acquérir ou approfondir des connaissances, de l'expérience professionnelle et/ou personnelle et à construire de façon robuste le projet entrepreneurial afin de faciliter le passage à l'acte. En fonction de son profil, de son projet et de ses compétences, il lui sera proposé de suivre des modules de formation en entrepreneuriat et innovation accessibles au sein des établissements du PEPITE.

Les compétences visées par le D2E sont les suivantes :

Compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
- Savoir concevoir et mettre en œuvre un projet entrepreneurial et « repreneurial »
- Valider ses idées et ses projets auprès des personnes-ressources
- Etre ouvert à la critique ;
- Réagir de manière appropriée face à une situation imprévue

- Chercher de nouvelles occasions d'affaires ;
- Exercer sa créativité
- Développer sa confiance en soi
- Rendre l'information accessible à ses interlocuteurs
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires

Compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Financer un projet (sources et coût ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel
- Savoir être et communiquer auprès des professionnels
- Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership et management

1.3 Métiers cibles

Créateur et repreneur d'entreprise.

Code ROME : M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 : Recevabilité des candidatures

L'inscription en D2E est subordonnée à l'obtention du statut national d'Etudiant-Entrepreneur instruit par le comité d'engagement du PEPITE Lille Nord de France. Le comité d'engagement comporte des représentants des établissements du PEPITE, les enseignants responsables du D2E, des représentants des réseaux d'accompagnement et de financement, des entrepreneurs....

L'admission est définie par le comité d'engagement de PEPITE en accord avec les établissements d'origine des étudiants et l'établissement portant le D2E.

La sélection porte sur la qualité du projet (réalité, qualité et ampleur du projet entrepreneurial) et du porteur du projet et non sur les diplômes détenus par le candidat.

L'étudiant qui souhaite demander une inscription au D2E devra transmettre son dossier instruit et validé par le comité d'engagement du PEPITE.

2.2 : Admission des candidatures

L'obtention du statut national Etudiant-Entrepreneur autorise l'inscription en D2E. Le niveau minimum requis est le baccalauréat ou équivalent. Tous les domaines de formation sont admis.

Le public visé : étudiants en cours de formation et jeunes diplômés, en priorité de moins de 28 ans, ayant un projet visant un passage à l'acte.

2.3 : Dispense

Les étudiants qui sont inscrits dans un parcours entrepreneuriat (par exemple Master entrepreneuriat et management de l'innovation de Lille1, licence professionnelle management opérationnel des PMO et entrepreneuriat de UVHC...) sont dispensés de D2E.

II – Organisation des enseignements et contrôle des connaissances

Article 3 : Organisation générale des enseignements et modalités d'évaluation

Le D2E est d'abord une formation inversée basée sur l'accompagnement du projet de l'étudiant avec une volonté de validation de ses compétences.

Le suivi de l'étudiant se fera par deux tuteurs, un enseignant du site et un praticien (entrepreneurs, chargés de mission de structures d'accompagnement et de financement). Trois temps formalisés sont prévus dans le contrat pédagogique de suivi :

- Dans les deux mois après l'inscription, les tuteurs et l'étudiant signent un accord sur le déroulement du suivi de projet et les étapes avec un état des lieux des expériences professionnelles et personnelles et les préconisations sur les connaissances et compétences à acquérir (suivi de modules dans le PEPITE ou dans des établissements)

- En fin de parcours l'étudiant remet un rapport et présente son projet entrepreneurial en soutenance. L'évaluation de cette UE peut être partagée avec des enseignants de la formation originelle de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est inscrit l'étudiant : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et/ou à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle.

- le Le D2E est composé de trois UE.

La première « UE1 : Élaboration du projet » est évaluée par une note de contrôle continu sur l'engagement de l'étudiant dans son projet tout au long de l'année. Cette évaluation est faite par les deux tuteurs.

La seconde « UE 2 : formation sur l'entrepreneuriat » couvre les formations thématiques et fonctionnelles du champ de l'entrepreneuriat. L'étudiant devra choisir un parcours de formation en adéquation avec son projet de création d'activité et les compétences à acquérir pour mener à bien ce projet. Il devra alors apporter la preuve lors de la soutenance de l'acquisition des compétences visées. L'utilisation du PEC (portefeuille d'expérience et de compétence) est vivement recommandée pour construire ce parcours individuel.

La troisième « UE 3 : rapport et soutenance » est évaluée par un jury composé d'au moins trois personnes (les tuteurs + une personne externe au projet : personnel qualifié des établissements ou praticien). L'évaluation de cette UE (rapport et soutenance) peut être partagée avec des enseignants de la formation originelle de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est inscrit l'étudiant : la note du rapport et de la soutenance se substitue à la note de stage et/ou à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle.

TABLEAU DE LA MAQUETTE PEDAGOGIQUE D2E

UE	Contenu	Évaluation
UE1 : Élaboration du projet	Réunions de travail avec les accompagnateurs Présentation de l'état d'avancement du projet Questions / réponses sur le projet Plan de travail et de suivi Assister au salon CREER, faire le test MACE, s'inscrire à des concours...	Note sur l'engagement de l'étudiant (suivant une grille d'évaluation)
UE2 : Formation sur l'entrepreneuriat	Suivi d'ateliers, de conférences ... Ces formations thématiques peuvent être suivies dans les programmes proposés par les hub houses, par le PEPITE, par les partenaires , par les dispositifs de formation tels MOOC, VIDEOS...	Note de synthèse
UE3 : rapport et soutenance	Un rapport et une soutenance : évaluation par un jury d'au moins deux personnes	Rapport et soutenance

Article 4 : Durée de la formation et temps de travail

La formation a une durée d'une année universitaire.

En fonction de son parcours initial et de son projet, l'étudiant est orienté vers l'acquisition de connaissances en suivant des modules PEPITE ou de l'établissement. Le point central de son engagement dans le D2E est le travail réalisé dans le cadre de son projet, ainsi que le temps de l'accompagnement apporté par les deux référents enseignant et praticien.

Modules de formation : de 100 à 150 heures

Suivi du projet par les 2 tuteurs + soutenance : de 10 à 15 heures

Travail personnel sur le projet : de 300 à 450 heures

Total annuel : 410 heures minimum jusqu'à 615 heures

Article 5- Composition du jury et modalités de validation du diplôme

Le jury de D2E est composé d'au moins deux personnes dont les tuteurs académiques et professionnels ainsi que des personnes extérieures spécialisées dans la création d'activité (CCI, BGE, CMA...)

Réinscription

La réinscription est autorisée une fois, cela peut s'avérer nécessaire pour un projet entrepreneurial nécessitant un délai de plus d'un an pour le passage à l'acte.

Le diplôme est validé lorsque la note de chacune des 3 UE est supérieure ou égale à 10/20.

Règles d'attribution des mentions :

Passable : ≥ 10 et < 12

Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16

Très Bien : ≥ 16

Article 6- Coût de la formation

Candidats de moins de 28 ans non inscrits dans l'enseignement supérieur : 500 euros

Candidats de plus de 28 ans non inscrits dans l'enseignement supérieur : 500 euros et pour les candidats en formation continue tarif à établir avec le pôle FCEP de l'établissement.

Étudiants inscrits dans un établissement de la ComUE : 287 euros (500-213 pour la couverture sociale)

Étudiants inscrits dans un établissement hors ComUE : 287 euros (500-213 pour la couverture sociale)

Étudiants boursier inscrit dans l'enseignement supérieur : 287 euros (500-213 pour la couverture sociale)

Document de travail – maquette complète – 27/03/2015

ANNEXES :

- liste des modules disponibles dans les universités de la ComUE
A VENIR

- liste des MOOC
A VENIR